

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Temps de parcours standard

valable à partir du 01.01.2026

TABLE DES MATIÈRES

1	Coefficients pour le temps de parcours standard	3
2	Validité	3

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 2.4.2 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1 COEFFICIENTS POUR LE TEMPS DE PARCOURS STANDARD

Les coefficients suivants sont valables pour calculer le temps de parcours standard :

Catégorie	Classe 3	Classe 2
Large	1.3	1.4
Intermediate	1.3	1.4
Medium	1.3	1.4
Small	1.3	1.4

Pour les courses de qualification aux championnats de la FCI, le coefficients pour le temps de parcours standard est de 1.15 conformément au règlement de la FCI.

Le temps standard dans la classe 1 est déterminé par le juge conformément au règlement et annoncé aux participants lors du briefing.

2 VALIDITÉ

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 08.10.2025 et entre en vigueur le 01.01.2026. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO